



Insultes envers son employeur

Par **Alain6666**, le **28/11/2009** à **17:20**

Bonjour,

Que risque t-on, au pire, en cas d'insulte envers son employeur ?

Merci

Alain

Par **laurent 13**, le **29/11/2009** à **09:27**

Salut Alain,

je ne suis pas juriste,mais les sanctions que tu peux avoir vont de l'avertissement,à la mise à pied voire le licenciement pour faute grave,incompatibilité...

Fonction de ce qui s'est passé,l'employeur peut entamer cette procédure.

Attendons de voir la réponse d'un juriste,en attendant,je te conseille de te rapprocher d'un syndicat pour en parler avec.
courage.

laurent

Par **Alain6666**, le **29/11/2009** à **12:54**

Merci Laurent pour ta réponse,

En effet je pense que le contexte est déterminant. Pour préciser un peu ce contexte, je suis dans l'entreprise depuis une dizaine d'années (je suis un des plus ancien) et mon nouveau patron est arrivé il y a 6 mois. Je subis des pressions de sa part depuis son arrivée (un peu long à expliquer, mais en gros quelque soit ce que tu fais c'est mal et il te prend en défaut constamment) et je l'ai insulté suite à un provocation de sa part (remettant violemment en cause ma parole et m'accusant de sabotage). Nous n'avons pas de syndicat car petite structure (env. 10 pers). Je suis actuellement en arrêt de travail suite à cette altercation ...

bref pas le moral quoi.

merci pour votre aide,

ALain

Par laurent 13, le 29/11/2009 à 13:29

tout d'abord,y-a-t'il des témoins,

tu peux toujours tout nier en bloc.

ensuite,même si c'est une petite boîte,il est possible d'être aider,conseiller par des partis ou syndicats.

je te conseille cgt et npa.

enfin,il ne faut pas baisser les bras,se requinquer et retourner au travail.

ce petit chef ne doit pas abuser de son pouvoir,il faut éviter d'insulter et au contraire montrer les dents,une "accusation de sabotage"est grave,s'il ne peut le prouver,ça peut lui couter cher en crédibilité...

Pour exemple,j'ai eu dans ma localité un directeur de supermarché qui abusait de son pouvoir,quand nous sommes allés le voir en lui expliquant que son supermarché allait être boycotté s'il ne revoyait pas la copie,il a stoppé net..

courage,ne baisses pas les bras et surtout entoures toi de gens compétents qui vont t'aider sur place.

Le dialogue peut aussi régler certains problèmes.